



# Le pouvoir de l'humanité

XXXII<sup>e</sup> Conférence internationale  
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

8-10 décembre 2015, Genève



## Rapport sur les travaux de la commission B :

### Les défis contemporains pour le droit international humanitaire

9 décembre 2015, de 15 h 45 à 17 h 45, et 10 décembre 2015, de 9 h 30 à 11 h 30.

**Président** : M. Richard Rowe, Croix-Rouge australienne

**Rapporteur** : M. Thomas de Saint Maurice, Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

**Prise de note** : Mme Öykü Irmakkesen, CICR

#### Experts :

- Cordula Droege, CICR
- Heike Spieker, Croix-Rouge allemande
- Sandesh Sivakumaran, Université de Nottingham

#### Résumé

La commission a servi de forum interactif au cours duquel les participants à la Conférence internationale ont examiné les défis contemporains pour le droit international humanitaire (DIH) et la manière de les relever. Un large consensus s'est dégagé sur les défis et les facteurs qui les sous-tendent, tels que définis dans la note de synthèse pour la commission, et dans le rapport élaboré par le CICR sur le *Droit international humanitaire et les défis posés par les conflits armés contemporains*. Parmi les principaux défis abordés, il y a lieu de noter la complexité croissante des conflits armés qui résulte en particulier de la multiplication et de la fragmentation des groupes armés non étatiques ; l'expansion géographique des champs de bataille ; l'interaction entre le DIH et le droit international des droits de l'homme ; ainsi que la promotion du respect du DIH. La nécessité de faire mieux respecter et appliquer le DIH a été considérée par bon nombre comme étant le défi majeur des conflits armés contemporains. La commission a aussi évoqué la nécessité de garantir la protection des acteurs humanitaires. Parmi les autres questions importantes abordées, il convient de noter les défis posés par la guerre urbaine, notamment la pratique qu'ont certaines parties de se cacher délibérément parmi la population civile, et l'impact humanitaire de l'emploi d'armes explosives dans les zones habitées. La commission a aussi passé en revue nombre d'autres défis du DIH, et les participants ont échangé des informations sur leurs expériences et activités visant à promouvoir le DIH. La commission a également souligné la nécessité de mener une réflexion créatrice afin de trouver de nouvelles méthodes pour aborder ces questions relatives notamment aux groupes armés non étatiques, ainsi que la nécessité d'accomplir des efforts concertés pour diffuser et mettre en œuvre le DIH dans les différents contextes.

#### Débat d'experts

Le président a tout d'abord présenté les principaux défis mentionnés par le CICR dans sa note de synthèse préparée pour la commission<sup>1</sup> et indiqué les objectifs et les questions-guides pour les discussions : identification des facteurs qui entravent le plus l'application du DIH et des défis majeurs pour les conflits contemporains, détermination des défis importants

<sup>1</sup> La note de synthèse était fondée sur le rapport du CICR intitulé *Droit international humanitaire et les défis posés par les conflits armés contemporains*, octobre 2015, doc. 32IC/15/11.

qui n'ont pas été identifiés dans la note de synthèse, et présentation de la manière dont les États et les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge peuvent relever ces défis. Le président a souligné que la commission doit servir de forum pour le dialogue entre les participants à la Conférence internationale. Les experts ont jeté les bases de ce dialogue. Leurs interventions ont porté sur une sélection de défis contemporains et sur les moyens de les aborder.

Cordula Droege a mentionné la régionalisation des conflits et les interventions étrangères, notamment les conséquences possibles pour la portée géographique du DIH. Elle a abordé le problème de certaines parties aux conflits armés – étatiques ou non étatiques – qui nient l'applicabilité du DIH, puis le défi que pose l'interaction entre le DIH et le droit international des droits de l'homme, en particulier en relation avec l'usage de la force. Les nouvelles technologies de la guerre ont été abordées, non seulement par rapport aux défis juridiques, mais également par rapport aux questions d'éthique et de politique qu'elles posent.

Heike Spieker a abordé les défis que les praticiens et les décideurs rencontrent sur le terrain du fait de la complexité croissante des concepts juridiques, notamment de l'interaction entre le DIH et le droit international des droits de l'homme. Elle a souligné les difficultés, vu la situation internationale actuelle, qu'il y a à envisager des approches visant à établir des traités pour relever ces défis. Il importe donc de continuer à appliquer et à consolider le droit international coutumier et les principes généraux du droit. Néanmoins, des problèmes se posent quant à leur interprétation. Heike Spieker a insisté sur la nécessité de mener une nouvelle réflexion afin de générer le respect du DIH, en particulier par des groupes armés non étatiques. Elle a aussi mentionné l'impact des hostilités sur le milieu naturel, en particulier du fait de la pénurie croissante de ressources.

Sandesh Sivakumaran a axé son intervention sur les questions liées à la complexité croissante des conflits armés, qui résulte notamment de la multiplication et de la fragmentation des groupes armés, ainsi que du nombre croissant d'interventions étrangères. Certaines conséquences concrètes posent problème, et il est difficile de déterminer à quel moment le droit international humanitaire est applicable et, sur le plan pratique, de conclure des trêves ou des accords humanitaires sur l'évacuation des blessés. Sandesh Sivakumaran a évoqué les défis posés par les questions relatives au droit applicable sur les territoires sous contrôle de groupes armés non étatiques, la difficulté qu'il peut y avoir à établir un dialogue avec certains groupes armés non étatiques à la lumière de la législation sur la lutte contre le terrorisme, et la nécessité de coopérer avec une grande variété d'acteurs, tels que les diasporas et les chefs religieux qui exercent une influence sur les groupes armés non étatiques.

Les intervenants ont tous salué la qualité et la pertinence de la note de synthèse, et du rapport du CICR sur le *Droit international humanitaire et les défis posés par les conflits armés contemporains*. Ils ont tous convenu que le défi global majeur pour le DIH réside dans le non-respect de ses règles et l'absence de mécanisme adéquat de contrôle du respect du droit.

### **Points saillants du débat**

Les participants ont, dans leur grande majorité, fait porter leurs interventions sur la difficulté à générer le respect du DIH. Le non-respect du DIH, y compris, en particulier, par des groupes armés non étatiques, a été au cœur du débat. Le fait que des groupes armés et d'autres acteurs ne soient pas tenus pour responsables et semblent avoir un sentiment d'impunité a souvent été mentionné comme facteur contribuant à l'érosion de l'appui au DIH et à son application. Les participants ont aussi évoqué la réticence croissante dans les relations internationales contemporaines à participer à des processus de réglementation ou à s'y conformer. Des échanges laisseraient à penser que nous entrons peut-être dans une

nouvelle ère où la suprématie du pouvoir prend le pas sur le soutien aux réglementations locales et à leur respect.

Il a été constaté que des groupes armés parties à un conflit armé rejettent ouvertement les règles du DIH. Il existe cependant une très grande variété de types de groupes armés, et il est possible d'établir un dialogue avec certains d'entre eux et de mener des activités de diffusion afin de favoriser un meilleur respect du DIH.

La guerre urbaine a été mentionnée comme un défi important dans les conflits armés contemporains. Un des problèmes majeurs que pose la guerre urbaine réside dans le fait que certaines parties utilisent les zones habitées pour protéger délibérément leurs activités militaires, attirant ainsi les hostilités dans les zones où se concentrent des civils et exposant les civils aux effets des combats. La question de l'emploi d'armes explosives ayant un vaste rayon d'impact dans les zones habitées a également été abordée comme étant un grave problème humanitaire dans les conflits armés contemporains. Les participants ont aussi passé en revue d'autres questions relatives aux armes, notamment les défis posés par les systèmes d'armes autonomes.

Au cours des discussions, d'autres défis ont été mentionnés, comme l'importance de garantir la protection des personnes qui apportent une assistance humanitaire dans les situations de conflit armé et l'interaction entre le DIH et le droit international des droits de l'homme.

De plus, des défis plus spécifiques non explicitement inclus dans la note de synthèse ont été mentionnés, comme l'importance de donner effet à l'obligation de respecter et de faire respecter le DIH, y compris par les États non parties à des conflits armés ; la protection de l'environnement naturel dans les conflits armés ; et la promotion de l'éducation en matière de DIH dans le cadre de situations de conflit armé.

S'agissant des moyens de relever ces défis, les intervenants ont majoritairement insisté sur l'importance que revêtent la formation au DIH et sa diffusion. Certains participants ont fait part de leurs pratiques à cet égard, en soulignant notamment qu'il y a lieu d'accroître la formation pour les forces armées et d'assurer une meilleure diffusion du DIH parmi les parties aux conflits armés. Les États peuvent réaliser la diffusion, en coopération avec les Sociétés nationales et le CICR. En plus de la formation et de la diffusion, il est essentiel que le DIH soit intégré dans les politiques et pratiques des forces armées, ainsi que dans les programmes scolaires, et qu'il soit mis en œuvre par les États via leur législation nationale. Il a été reconnu que les efforts doivent se poursuivre dans cette voie, et que des États et Sociétés nationales ont souscrit des engagements à cet égard.

Pour assurer une plus grande efficacité de ces efforts, il a également été souligné que les méthodes de diffusion et de formation doivent non seulement être adaptées aux cultures locales et à un public spécifique, mais qu'il serait bon d'envisager de nouvelles méthodes dont l'utilisation des nouvelles technologies.

La commission a confirmé que les défis et les facteurs qui les sous-tendent, tels qu'identifiés dans la note de synthèse étaient, en effet, les plus saillants dans le contexte du droit international humanitaire mondial actuel.